



Les services de l'État dans la Manche



LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE

Numéro 1



Dématérialisation des demandes de titres cartes grises et permis de conduire

Le ministère de l'Intérieur développe la dématérialisation des demandes de titres. Ainsi, dès aujourd'hui, les usagers sont invités à effectuer leurs demandes de carte grise ou de permis de conduire en ligne.



Cette nouvelle habitude dans la relation avec la préfecture est d'autant plus nécessaire à prendre qu'à partir du 1er novembre, il n'y aura plus d'accueil du public en préfecture pour ce genre de demande. Toute demande devra être faite par internet.

Toutefois, durant une période de transition, entre le 17 juillet et le 1er novembre, la préfecture peut accueillir les usagers librement pour les permis de conduire et uniquement sur rendez-vous pour les cartes grises, rendez-vous qui peut être pris sur le site internet www.manche.gouv.fr

De chez soi, pour toute demande les sites accessibles et **gratuits** sont :

Pour les cartes grises :

- <https://media.interieur.gouv.fr/demarches/>
- <https://www.service-public.fr>
- <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour les permis de conduire :

- <https://media.interieur.gouv.fr/demarches/>
- <https://www.service-public.fr>
- <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Points numériques

Deux points numériques en Préfecture et un à la sous-préfecture de Cherbourg

Si vous ne disposez pas d'internet à domicile ou à proximité immédiate, des points d'accueil numérique seront à votre disposition en préfecture à Saint-Lô et en sous-préfecture de Cherbourg.

Fonctionnement en
sous-préfectures :



À partir du 17 juillet prochain, les démarches administratives traditionnellement effectuées dans les sous-préfectures d'Avranches et de Coutances se feront uniquement sur rendez-vous téléphonique et ce même après le 2 novembre prochain.

La sous-préfecture de Cherbourg restera ouverte au public le matin de 9h00 à 12h00.

Pour en savoir plus >>>